Le Ceta en sursis : repenser la stratégie commerciale-en

17/04/2024

L'Édito

Le Sénat français incrimine l'accord du Ceta avec le Canada, après sept ans d'application officieuse. Pourtant, au même moment, se tenait la réunion au sommet de l'OMC, sans que ni l'UE ni la France ne remettent en cause la mondialisation des échanges. Difficile de comprendre la stratégie choisie ou subie.

Rappelons-nous quelques éléments d'histoire. Après la deuxième guerre mondiale, il y avait un consensus pour éviter les affres du protectionnisme qui a régné entre les deux guerres. Dans le sillage de ONU, de la Banque mondiale et du FMI, il avait été question d'une organisation commune du commerce, à laquelle Washington s'est opposée. Il a fallu se contenter du Gatt, autrement dit de cycles de négociations sur les droits de douane et les entraves au commerce.

Les privations pendant la guerre avaient tenu éloignés les produits agricoles de ces accords, les Etats gardant leur gestion dans le domaine régalien. Ce n'est qu'au début de l'Uruguay round, en 1986, sous François Guillaume, ancien président de la FNSEA devenu ministre de l'agriculture, que l'UE a accepté de placer les produits agricoles dans la négociation. La bataille a été rude entre l'UE et les Etats-Unis, mais cela s'est terminé par « l'accord de Bruxelles », en décembre 1993, qui a permis aux deux puissances de s'auto-absoudre les aides directes qu'elles instauraient par la magie des boîtes de couleur (1). Les autres pays du Gatt n'ont eu que 48 heures pour avaliser ce texte sans discussion possible ! Dans cet accord, l'UE avait demandé que le Gatt se transforme en une organisation mondiale du commerce (OMC) avec un organe de règlement des différends. Mais comme les Etats-Unis ont perdu beaucoup de jugements, ils n'ont pas renouvelé leurs juges et l'OMC est en état de mort clinique (2).

Depuis que l'UE est passée aux aides découplées, les Etats-Unis y ont renoncé, soutenant les prix à la production par des aides contracycliques et l'affectation de près de 40 % de leurs céréales à la production d'éthanol. La Chine, entrée en 2006 dans l'OMC, détient presque la moitié des stocks mondiaux, alors que l'organisation interdit les stocks publics. Seule l'UE persiste à croire qu'on peut défendre le revenu des agriculteurs avec des aides découplées et sans constituer de stocks pour éviter les mouvements spéculatifs.

Les accords multilatéraux à l'arrêt, l'UE multiplie les accords bilatéraux comme celui du Ceta, sans se donner les moyens d'une philosophie claire sur les mesures à prendre pour éviter le réchauffement climatique, assurer la souveraineté alimentaire et offrir une stabilisation des revenus agricoles.

(1) Boîte verte (subventions autorisées), orange (opérer des réductions), rouge (interdites)
(2) https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/ab_members_descrp_f.htm